

**ALGERIE TELECOM-SPA-
DIRECTION OPERATIONNELLE DE
TELECOMMUNICATION DE
BLIDA
Sous-direction Technique**

REF: AT/SDT/DRA/RU/06/2022

BLIDA LE: 21 SEP. 2022

A

L'ENTREPRISE BELAISSA ALLAL
Lotissement Social N°02 DRAA SOUK AIN BOUCIF MEDEA

MISE EN DEMEURE

Objet : Travaux de raccordement de 200 clients FTTH CMP SOUMAA

- Vu le contrat N° **09/2022** ayant l'objet « Travaux de raccordement final des clients en fibre optique / Travaux de raccordement final des clients en cuivre »
- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux N° **89/SDT/DRA/2022** du **07/06/2022**
- Vu le délai de réalisation de **150** jours.
- Vu l'anomalie constatée, lors des visites, cité ci-après :

Absence de l'entreprise

A cet effet :

L'entreprise **BELAISSA ALLAL** représentée par son gérant est mise en demeure pour reprendre les travaux.

Faute par l'entreprise de satisfaire à cette mise en demeure dans un délai qui ne dépasse pas **le huit (08) jours**, Algérie Télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et réglementaires à l'encontre de l'entreprise.



Le directeur

Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Blida
Signé :  **Abdelkrim**